

**Cursus  
de la formation BAFD.**

Décret 2015-872  
Arrêté du 15 juillet 2015

**INSCRIPTION ADMINISTRATIVE**

<http://www.bafa-bafd.jeunes.gouv.fr>

Condition préalable : 21 ans titulaire du Bafa ou diplôme, titre permettant d'exercer des fonctions d'animation dans les ACM, possibilité de dérogation.



**SESSION DE FORMATION GENERALE**

9 jours en continu ou 10 jours effectifs interrompus (1 mois maxi)  
Si dérogation possibilité en 4 parties sur 2 mois

Durée limitée à 18 mois entre stage de formation générale et le 1<sup>er</sup> stage pratique  
Possibilité de dérogation

Avis favorable

Avis défavorable

**1<sup>er</sup> stage : Directeur ou directeur adjoint**

**Encadrer une équipe d'au moins 2 animateurs sur le territoire national**

14 jours en accueils de loisirs, séjours de vacances ou accueils de scoutisme.

il s'effectue en 2 parties au plus (correspondant à 2 fiches de déclaration maximum : 2 fiches complémentaires différentes) avec un minimum de 4 jours (consécutifs ou non).

6 jours maximum peuvent être validés en accueil de loisirs périscolaire.

1 journée = 6 heures minimum ; 1/2 journée = 3 heures consécutives.

En périscolaire, une 1/2 journée de stage est valide même lorsque les 3 heures ne sont pas consécutives (ex: une 1/2 journée effective de stage peut être comptabilisée si le stagiaire travaille une heure le matin et deux heures l'après-midi).

L'organisateur de l'accueil doit transmettre à la DDCSPP du lieu de déroulement du stage l'avis motivé par une appréciation portée par le directeur sur l'aptitude du stagiaire à exercer les fonctions.

Utiliser de préférence le lien "saisir certificat" sur la fiche complémentaire concernée dans l'application TAM.

L'organisateur doit conserver une copie de cet avis.

Avis favorable

Avis défavorable

**SESSION DE PERFECTIONNEMENT**

6 jours : possibilité en 1 ou 2 parties (1 mois)  
si dérogation : en 3 parties (2 mois)

Avis favorable

Avis défavorable

Durée de formation

4 ans maxi

+

Possibilité de prorogation  
de 1 an

**2eme stage : Directeur (situation de direction déclarée sur TAM)**

Mêmes modalités que le 1er stage.

Avis favorable

Avis défavorable

**JURY REGIONAL**

reçu(e)

**Diplôme BAFD**

**Ajourné(e)** : 12 mois pour refaire une ou plusieurs étapes de la formation

**Refusé(e)** : perd le bénéfice de la formation